

A Savenay, le 12 septembre 2025

PETR DU PAYS DE RETZ
60, impasse du Vigneau
44680 SAINT PAZANNE

Objet : Avis sur le SCoT arrêté du Pays de Retz
Service : Urbanisme - Emilie LAURENT
Réf. : EL/2025.005817
02.40.56.25.56 - e.laurent@estuaire-sillon.fr



Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier reçu le 15 juillet 2025 par lequel vous notifiez à la Communauté de communes Estuaire et Sillon les délibérations du 4 juillet portant bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz. Celui-ci a retenu toute mon attention.

Conformément à l'article R.143-4 du code de l'urbanisme, et après examen du dossier, je vous informe que la Communauté de communes Estuaire et Sillon n'a pas d'observations à formuler sur votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Président

Rémy NICOLEAU